



Communiqué de presse

Signature d'un accord de partenariat et de coopération entre la Cour de Cassation et Bank Al-Maghrib

Vendredi 15 juillet 2016

La Cour de cassation et Bank Al-Maghrib ont procédé, le vendredi 15 juillet 2016 à 16h00 au siège de la Cour à Rabat, à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération.

Cet accord a été signé par Monsieur Mustapha Farès, Premier Président de la Cour de cassation et par Monsieur Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib. La cérémonie de signature de cet accord s'est déroulée en présence de Monsieur Mustapha Meddah, Procureur général du Roi près la Cour de cassation, des présidents des chambres à ladite Cour et des responsables de l'administration judiciaire, ainsi que de Monsieur Abderrahim Bouazza, Directeur général de Bank Al-Maghrib et des directeurs et représentants de cette Institution.

Cet accord vient consacrer l'engagement des deux Institutions sur la voie de l'ouverture et de la communication et s'inscrit dans le sillage de la série des conventions conclues avec des institutions nationales visant à réaliser des objectifs communs à même de servir l'intérêt général et de garantir davantage d'efficacité.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, Monsieur le Premier Président de la Cour de cassation a souligné l'importance de ce partenariat stratégique pour la mise en place de relais de coopération fructueuse et constructive entre l'appareil judiciaire et Bank Al-Maghrib et ce, à travers l'élaboration de programmes de travail communs portant sur la formation professionnelle, l'approfondissement de l'expertise, la valorisation des ressources humaines, la modernisation des structures de l'administration judiciaire en vue d'une plus grande efficacité de l'action judiciaire.

Pour sa part, Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib a salué ce partenariat institutionnel qu'il considère comme un couronnement du processus exceptionnel de coopération soutenue entre les deux institutions, judiciaire et de supervision. Monsieur le Wali a précisé à cet égard que les recommandations communes qui seront émises à l'issue des rencontres thématiques régulières entre les deux parties, constitueront, sans nul doute, une force de proposition importante dans les domaines législatif et de l'adaptation de la pratique bancaire aux décisions de la jurisprudence en la matière.

A la fin de cette cérémonie, Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib et la délégation l'accompagnant ont effectué une visite des locaux de la Cour et ont pu apprécier la richesse du patrimoine judiciaire marocain que recèlent les différents espaces de cette Institution. Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib a également signé le livre d'or du musée de préservation de la mémoire judiciaire.